

CHALLENGE DE LA QUALITE DES SAPEURS POMPIERS DU GARD.



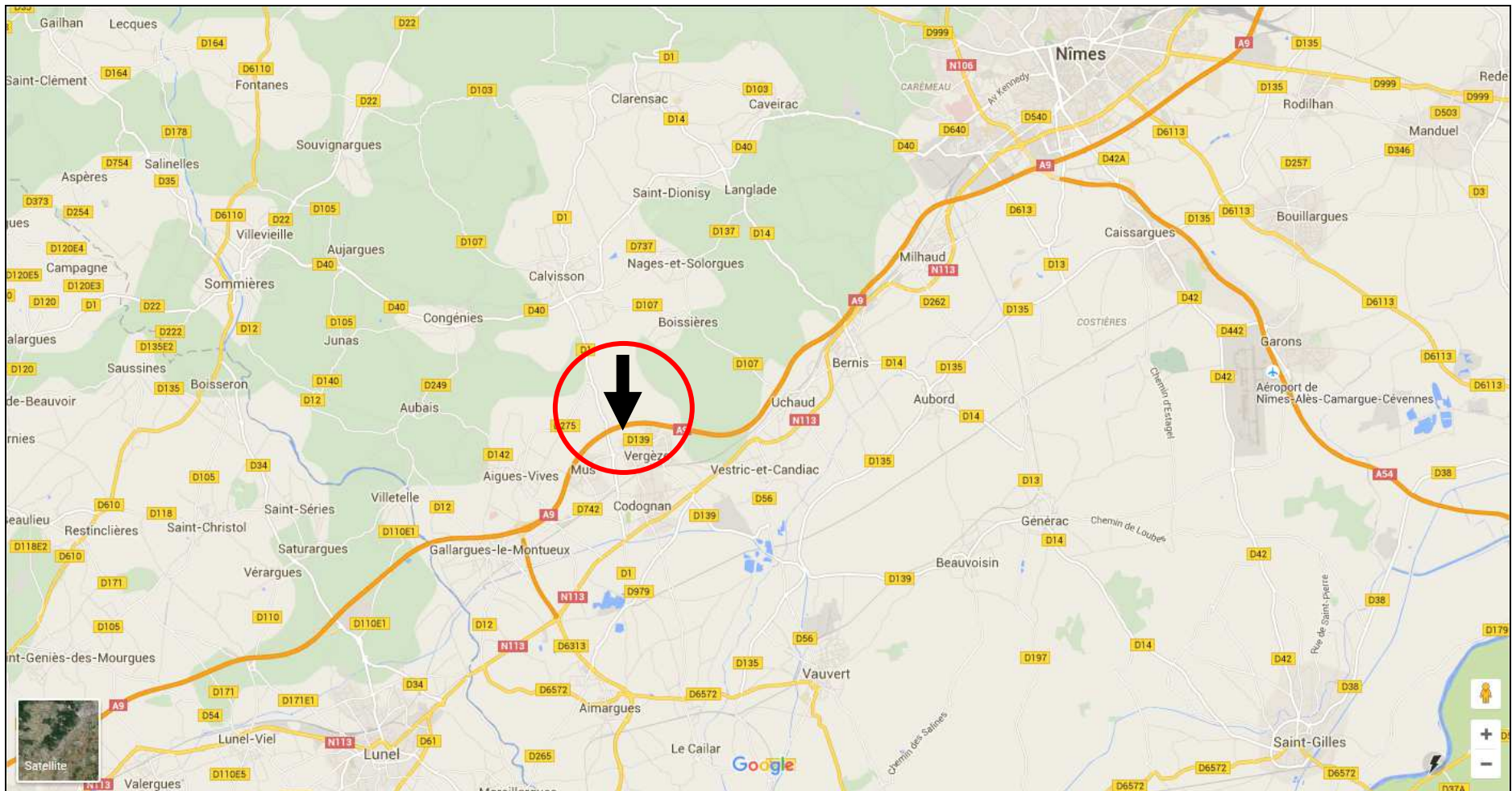
SAMEDI 26 MARS 2016
VERGEZE



Service des Sports
Groupement Fonctionnel Formation
EDSP 30

CHALLENGE DE LA QUALITE 2016

PLAN DE SITUATION COMMUNE DE VERGEZE



Accès à la commune de VERGEZE:

- *En arrivant de Nîmes ou Montpellier par RN 113, l'accès à la commune se fait par le CD 139.*
- *En arrivant de Sommières par la D1, l'accès à la commune se fait par le CD139.*
- *Par l' A9 sortie 26, prendre la RN113 direction Nîmes, l'accès à la commune se fait par le CD 139.*

CHALLENGE DE LA QUALITE 2016

LIEU DE LA MANIFESTATION « Stade Stéphane DIAGANA à VERGEZE »

Stade Stéphane DIAGANA contre
l'autoroute A9.
Coordonnée DFCI : HD46G1.4
Coordonné GPS :
Latitude : 43°45'028'' N
Longitude : 4°13'299'' E



Accès à la manifestation:

- En arrivant de Nîmes ou Montpellier par la RN 113, prendre le CD 139 (fléchage noir) direction complexe sportif.
- En arrivant de Sommières par la D1, prendre le CD 139 (fléchage orange) direction complexe sportif.
- Possibilité de parking au stade ou aux alentours sur le chemin d'accès

REGLEMENT

Article 1 : Organisation

La compétition est placée sous la responsabilité de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours. Cette épreuve est organisée par le centre de secours de Vergèze en coordination avec l'EDSP et le Groupement FOR/ Sport. L'organisation se réserve le droit de modifier les horaires.

Article 2 : Lieu

Stade « Stéphane DIAGANA » commune de Vergèze 30310

Article 3 : Epreuves sont ouvertes

- Tous les sapeurs-Pompiers Professionnels et Volontaires en activités de service et régulièrement inscrits sur les registres d'un Centre de Secours depuis le 1^{er} Janvier de l'année de l'épreuve.

- Tous les jeunes Sapeurs-pompiers régulièrement encadrés et inscrits, au 1^{er} Janvier de l'année de l'épreuve dans une association habilitée de Jeunes Sapeurs-pompiers qui ne pourront courir uniquement dans les catégories Minimales, Cadets ou Juniors en fonction de leur âge.

Article 4 : Nombre de Participants

Aucune limite n'est imposée dans le nombre de candidats admis aux différentes épreuves. Toutefois et au regard du règlement, chaque concurrent pourra participer à une ou plusieurs épreuves, dans la limite du respect de la chronologie des épreuves.

Article 5 : Jury

Le Jury qui a qualité de régler les cas litigieux et dont les décisions sont sans appel, sera présidé par Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou son représentant.

Article 6 : Sélection pour l'épreuve Régionale

Les quatre meilleurs temps du PSSP et le premier de chaque épreuve athlétique dans chaque catégorie seront sélectionnés pour participer à la finale régionale, dont le lieu et la date apparaît ci-dessous. Parmi les sapeurs-pompiers sélectionnés, un remplaçant pourra également être sollicité pour toutes les épreuves.

FINALE REGIONALE DU PARCOURS SPORTIF SAPEUR-POMPIER
LE 21 MAI à MENDE (48) LOZERE

FINALE NATIONALE DU PARCOURS SPORTIF SAPEUR-POMPIER
LE 25 JUIN 2016 à BESANCON (25) DOUBS

Article 7 : Réclamation

En cas de contestation, il sera fait en application de l'arrêté du 26 octobre 1949 du Ministère de l'intérieur et du Ministère de l'Education Nationale, en ce qui concerne l'épreuve du PSSP, du Règlement de la Fédération Française d'Athlétisme en ce qui concerne les épreuves athlétiques, à l'exception du grimper de corde qui fait l'objet d'un règlement spécifique. (Fascicule n°12 du schéma national de formation relatif aux compétitions sportives, note d'information n°1200 du 13 juillet 1994)

Article 8 : Récompenses

Les cinq premiers de chaque catégorie seront récompensés ainsi que la première équipe par épreuve. (Parcours, Saut en hauteur, Lancer de poids, Grimper de Corde, Vitesse (80, et 100m), Demi-fond (500, 800, et 1000m). Sans oublier le Challenge de la Qualité remis en jeu.

Article 9 : Catégories

Catégories et année de naissance (Règlement et catégories de la FFA)

- Minimes H - F (2001-2002)
- Cadets H – F (1999-2000)
- Juniors H – F (1997-1998)
- Seniors H - F (1977-1996)
- Vétéran H - F (1976 et Avant)

Article 10 : Epreuves

- Parcours Sportif
- Athlétisme
 - Saut en Hauteur
 - Lancer de Poids
 - Grimper de corde
 - Vitesse (80 et 100 mètres)
 - Demi-fond (500, 800 et 1000 mètres)

Article 11 : Informations diverses

- Retraits des dossards sur le site au PC Sapeurs-Pompiers
- Ltn VERDU Pierre VER et Ltn VILLARET Olivier EDSP pour tout renseignement

Article 12 : Inscription

Les fiches d'inscriptions dûment signées devront parvenir par ou par courrier interne :

EDSP
Groupement Fonctionnel Formation/ Sport
3350 Avenue Kennedy ZI St Césaire
30900 Nîmes

Avant le Samedi 12 mars 2016

Service des Sports
Groupement Fonctionnel Formation
E.D.S.P 30
Ltn VILLARET Olivier

PROGRAMME DE LA JOURNEE

- 09 h 00 Distribution des dossards (PC Sapeurs-Pompiers)
- 09 h 15 Briefing des juges et contrôleurs (PC Sapeurs-Pompiers)
- 09 h 30 Début des Epreuves Parcours Sportifs (2 Parcours + 1 d'entraînement)
Dans l'ordre suivant :
- Catégorie minimes H - F
 - Catégorie cadets H - F
 - Catégories juniors H - F
 - Catégorie Seniors H - F
 - Catégorie Vétérans H - F

Repas

(Avec solution de Formule par l'Amicale)

- 13 h 30 Briefing des juges et contrôleurs (PC de Site)
- 14 h 00 Séries Vitesse (80 et 100 mètres)
- 14 h 00 Corde
- 14 h 00 Saut en hauteur
- 15 h 00 Demi-fond (500, 800, 1000 mètres)
- 15 h 00 Lancer de poids
- 15 h 30 Finales Vitesse (80 et 100 mètres)
- 16 h 45 Cérémonie de récompenses et verre de l'amitié
« Stade Stéphane DIAGANA » Vergèze
ou
CS VERGEZE
(en fonction de la météo)

Fiche d'inscription
« Parcours Sportif Sapeur-Pompier »
et épreuves Athlétiques

A renvoyer avant le 12 mars 2016

CIS de :

Nom	Prénom	Date de Naissance	Catégorie	PSSP	Epreuve Athlétisme

Je soussigné..... Chef du CIS de
 Atteste que les personnels désignés ci-dessus sont inscrits au registre du corps Départemental du GARD ou à l'association de JSP au 1^{er} janvier 2016. Ces personnels ont subi la visite médicale de maintien en activité, conformément aux dispositions de l'arrête du 06 mai 2000 et du 23 décembre 2005.

Signature du chef de Centre :

Fiche d'inscription
« Parcours Sportif Sapeur-Pompier »
et épreuves Athlétiques

A renvoyer avant le 12 mars 2016

CIS de :

Nom	Prénom	Date de Naissance	Catégorie	PSSP	Epreuve Athlétique

Je soussigné..... Chef du CIS de

Atteste que les personnels désignés ci-dessus sont inscrits au registre du corps Départemental du GARD ou à l'association de JSP au 1^{er} janvier 2016. Ces personnels ont subi la visite médicale de maintien en activité, conformément aux dispositions de l'arrête du 06 mai 2000 et du 23 décembre 2005.

Signature du chef de Centre :

**AUTORISATION PARENTALE D'HOSPITALISATION ET
D'OPERATION.**

**Pour les concurrents âgés de moins de 18 ans à la date des Epreuves
(en dehors des JSP en sections départementales)**

Je soussigné, Monsieur ou Madame

Autorise (mon fils ou ma fille)..... né(e) le.....

A..... demeurant à.....

A être hospitalisé et le cas échéant à subir une intervention chirurgicale en cas d'accident au cours du déplacement et des épreuves sportives de service prévus à l'occasion du parcours sportif départemental qui se déroulera le samedi 26 Mars 2016 à Vergèze.

Fait à..... le

Signature parents :

Challenge Départemental de la Qualité

CIS VERGEZE

Samedi 26 Mars 2016

Repas proposés sous forme de formules ou choix individuel.

FORMULE 7 €

GARDIANNE DE TAUREAU

OU

STEAKS FRITES OU SAUCISSES FRITES

FROMAGE

TARTE AUX POMMES

BOISSON AU CHOIX

Repas assis sous Barnum.

Pensez à confirmer vos repas en arrivant auprès de la buvette.

Le règlement des repas se fera sur place.

Fiche repas à retourner avec inscriptions

CIS ou école de JSP de :

Nombre de formules gardianne :

Nombre de formules steaks :

Nombre de formules saucisses :

Total des formules :